

## « Pratiques à préférer »

*Quelques recommandations utiles, avant intervention sur les différents éléments du bâti ancien car il faut comprendre et savoir ce que l'on veut pour l'obtenir.*

### **La charpente :**

Les pannes :

en chêne, sans état d'âme.

Les chevrons :

Le remplacement des chevrons doit se faire uniquement en cas de nécessité.

Il faut des chevrons en chêne de section carrée 8x8 ou 10x10, et non 6x8 ou 8x10.

Le calage des chevrons doit être réalisé à minima, pour éviter un pan de toiture trop plat et « sec ».

Les tuiles :

Pour éviter l'effet de rigidité donné par des tuiles trop uniformes, les tuiles de terre cuite doivent être :

- pas trop grandes : 15x25, 16x27 ou 17x26, mais pas plus, mieux au format local.
- plutôt épaisses.
- à pureau variable ou brouillé.
- légèrement galbées (ce qui facilite également l'écoulement des eaux de pluie)
- panachées, pour les tuileries proposant des gammes de couleur homogène (ex. Edilians).

Pour les tuiles de réemploi, ces critères sont automatiquement remplis.

Tuileries en activité (et pertinentes) :

Tuilerie de la Chapelle à Corbigny (58)

Tuilerie Edilians (ex Imerys) à Grossouvre (18)

Tuilerie Terreal à Chagny (71)

Tuilerie de Puicheny à St Hilaire les Places (87800)

Tuilerie de Bridoré à Bridore (37600)

Tuilerie Aupeix à St Hilaire les Places (87800)

## Tuilerie Blanche à Loire sur Rhône (69700)

### 1. Les finitions.

#### Rives :

Les rives de toit sont constituées d'un solin de mortier et de chaux blanche teintée formant ruellée (tuiles de rives à éviter soigneusement). Les rives sont à léger débordement avec tranchis biais doublés.

#### Les arêtières :

Fermés ou scellés avec ruellées au mortier de chaux, ou équipés de noquets.

#### Les noues :

Arrondies, ou noues à tranchées, ou noues fermées à noquets. Pas de bandeau de zinc.

#### Ecran sous toiture et chatières :

Les deux sont à éviter (si possible).

Les aérations (ou chatières) sont là pour créer une lame d'air entre le film sous toiture et la couverture, mais elles nuisent à l'esthétique de l'ensemble et ne sont pas dans l'esprit d'une restauration. Il faut chercher à les cacher, soit en les mettant sur des pans de toiture non-visibles, soit en mettant des ventilations (chatières) en cuivre plutôt qu'en zinc, qui s'intègrent mieux, en termes de couleur, dans une couverture de petites tuiles rouges.

#### Faîtages :

Les faitages sont réalisés avec des tuiles demi-rondes en embarrures et crêtes de coq scellées au mortier de chaux blanche éventuellement teintée par de la brique pilée.

Une protection par closoir est à prévoir sous les faitières scellées. Traditionnellement, les closoirs de faitage sont des feuilles de plomb à ourlet.

#### Noquets, bandes solins et portes-solin :

Les noquets, bandes solins et porte-solins autour des souches de cheminées et le long des lucarnes, sont engravés avec solin enduit.

Zinguerie visible (le cas échéant) : zinc patiné, type zinc quartz.

#### Mortier de chaux blanche teintée :

Les scellements, embarrures, crêtes de coq et ruellées sont légèrement teintés au tuileau pilé et patinés, afin de se fondre discrètement dans la toiture. Le mélange rend le mortier plus résistant. (recette du mortier romain)

Têtes de cheminées :

Protection en zinc ou en plomb.

## La maçonnerie

En cas de failles ou fentes prévoir des injections de coulis (barbotine) de chaux hydraulique naturelle afin de redonner de la cohésion aux maçonneries.

Enduits

Nettoyage :

A l'aide de techniques non-agressives : micro-gommage, nébulisation, brosse douce (avec éventuellement un produit biocide adapté).

Sablage, hydro-sablage ou lavage haute-pression sont tout à fait déconseillés.

Enduits :

Cas général, enduits pleins au mortier de chaux aérienne naturelle, CL 90 et sable plutôt de carrière que de rivière.

Passage en 3 couches.

Ils seront couvrants et ne devront laisser apparentes que les pierres de tailles réellement destinées à l'être (encadrement des baies, chaînes d'angle, ...) et viendront mourir à leur contact, sans surépaisseur, ni retrait.

Cas particuliers :

Finition en pierres semi-vues, les joints sont beurrés : JAMAIS creusés.

Finition des enduits :

La finition sera lissée fin, broyée, talochée, ou coupée-truelle sans marque d'outil.

Reprise de pierres. Il vaut mieux de la résine plutôt que du béton.

Teinte :

La teinte est apportée par les agrégats.

Si cela n'est pas possible : utiliser l'ocre brun en harmonie avec les teintes naturelles environnantes.

Soubassements traités dans une teinte plus soutenue que le corps de l'enduit.

Il est recommandé de faire des tests, comme au presbytère de Houdan.

Une mise en valeur peut être réalisée à l'aide d'un badigeon de chaux teintée, passé à la brosse sur un enduit à la chaux naturelle, taloché fin.

Les huisseries.

La vitrerie :

Si récupération des anciennes huisseries et qu'il est impossible de mettre des doubles-vitrages dans les feuillures anciennes qui sont souvent trop étroites, il existe des vitres simple vitrage ayant une efficacité énergétique équivalente.

- Vitrerie Van Ruysdael (Hollande)
- Verre étiré de Saint-Gobain.

La quincaillerie.

Récupérer la quincaillerie ancienne et la réutiliser (crémones, loquets, etc.)

Peinture extérieure des volets et fenêtres :

Deux couches de peinture à l'huile de lin et surtout microporeuse.

Choisir des teintes claires : blanc cassé, gris clair, gris gorge de pigeon, gris Trianon, beige, etc.

Eviter à tout prix : le blanc pur, le noir ainsi que les teintes vives : rose, jaune fluo, bleu-vert, bleu layette ...

## Lexique

*Pour apprendre à parler « le patrimoine » une langue qui n'est pas réservée aux seules/seuls initiées/initiés.*

Allège : pan de mur fermant l'embrasure d'une fenêtre entre le sol et l'appui.

Appareillées : pierres disposées en empilement pour composer une maçonnerie dont la pose est fonction des dimensions des pierres et compose parfois un dessin par l'ensemble des joints.

Appentis : abri adossé à un mur. Sa toiture en auvent est à pente unique. Le faîte de l'appentis peut s'appuyer sur un mur pignon. Les gens d'ici le nomment « toiton ». Il peut aussi être soutenu par des poteaux.

Ardoise : en écaille lorsque le bord inférieur est arrondi.

Arête de toit : ornement en métal ou en terre cuite qui court sur le faîte d'un toit.

Arêtier : pièce d'étanchéité recouvrant l'arête saillante formée par la rencontre de deux versants de toit. L'arêtier peut être formé de tuiles arêtières, de bavettes, d'un cordon de mortier de chaux aérienne.

Assise : en maçonnerie, chaque rang horizontal constitué par des éléments alignés.

Auvent : couverture en surplomb, devant ou au-dessus d'une baie. La marquise est un auvent en charpente de fer, elle est vitrée.

Badigeon : peinture à base de lait de chaux et souvent colorée par des pigments, utilisée pour le revêtement des murs intérieurs et des façades.

Bande rivulaire : végétation arborée longeant les cours d'eau.

Bandeau : moulure, plein de section rectangulaire, de faible saillie, au tracé horizontal. Élément de décor et de protection de la façade contre les eaux de ruissellement.

Bannière : plaque métallique carrée ou rectangulaire portant un monogramme ou un blason. La bannière peut être conçue pour servir aussi girouette.

Bardeau, éclisse, tavaillon : planchette de bois posée à recouvrement (pureau) comme les ardoises.  
Exemples locaux : le moulin Blot à Bouhy, le moulin de La Chaume aux Barres, l'église de Lavau sont couverts de bardeaux. Essences utilisées, sapin, mélèze, chêne, châtaignier.

Bâti sain : réalisation architecturale qui respecte les critères minimaux de salubrité.

Barre d'appui ou garde-corps

Basque : plaque de métal recouvrant l'angle d'un toit sous l'épi de faîtage.

Belvédère : abri placé au faîte d'un toit. Il peut accueillir une ou plusieurs personnes et constitue un poste d'observation.

Bordure : frise en bois, en tôle découpée, ornant et protégeant les bords d'un toit.

Boutisse : élément en brique, pierre de taille ou parpaing dont la plus grande dimension (panneresse) est située dans l'épaisseur du mur et la plus petite en parement.

Brisis (toit à) : dans un comble à pan brisé ou sur un toit mansardé, partie inférieure d'un versant à forte inclinaison. Partie inférieure en pente raide d'un versant d'un toit brisé à la Mansart.

Calcin : couche de carbonate de calcium qui se forme après évaporation de l'eau contenue dans la pierre et la protège.

Chaînage d'angle ou chaîne d'angle : appareillage vertical situé à l'angle d'une construction pour consolider la jonction de deux murs.

Chasse roues (bouteroues dans la Nièvre) : élément en pierre ou en fonte au pied de chaque pilier d'un passage, d'un portail, ayant pour fonction d'éviter que les roues des carrioles, carrosses ou charrettes n'endommagent les piliers, chaînages ou angles de la maçonnerie.

Chatière : petite ouverture avec ouvrage en métal placé sur la couverture pour assurer la ventilation des combles.

Chaux : regroupe un très grand nombre de produits ayant un point commun, ils sont obtenus par calcination. Selon la composition du matériau de base, on obtient de la chaux aérienne (CAEB) ou de la chaux hydraulique (CHN).

(La) chaux aérienne (CL90) est obtenue à partir du calcaire très pur, hydroxyde de calcium,  $\text{Ca}(\text{OH})_2$ . Sa prise est lente et s'effectue par carbonatation, c'est à dire en absorbant le gaz carbonique ( $\text{CO}_2$ ) présent dans l'atmosphère.

(La) chaux hydraulique est obtenue à partir de calcaire contenant des silicates, aluminates, des composés de magnésium. La chaux hydraulique la plus courante provient de la calcination de calcaire mêlé d'argile. Elle prend en quelques heures, au contact de l'eau, d'où son appellation.

Chevron : pièce de bois fixée sur les pannes de la charpente. L'ensemble des chevrons supportent les éléments de couverture.

Colombage : structure d'un bâtiment, d'un mur ou d'une cloison en pan de bois, le remplissage peut être en brique, en pisé, en torchis ou en plâtre.

Comble à surcroît ; volume général du toit et de l'espace intérieur qu'il englobe dont le sol est au-dessous de la limite de toiture.

Couverture : ouvrage couvrant extérieurement une construction ou un espace devant une construction.

Clé : élément de pierre taillée ou de brique, placé au centre d'une voûte, il la verrouille.

Corniche : couronnement d'une construction qui fait saillie sur le nu du mur, formé de moulures ou d'éléments appareillés disposés en surplomb les uns par rapport aux autres.

Crémone : dispositif de verrouillage des battants d'une fenêtre ou porte, constitué d'une tige métallique actionnée par une poignée et s'encastant dans des gâches.

Croupe : petit versant réunissant à leurs extrémités les longs-pans de certains toits allongés. Se dit pignon à croupe.

Dévirure : relèvement des matériaux de couverture près d'un solin, ménagé pour renvoyer les eaux de pluie sur le versant.

Egout : partie basse de la couverture qui reçoit les eaux de ruissellement.

Entablement : couronnement d'un mur soutenant la toiture.

Epi de faîtage : extrémité supérieure d'un poinçon, taillé en pointe et dépassant au-dessus du faîtage.

Faïençage : fissures sur un enduit causées par un mauvais dosage dans le mortier de chaux.

Faîtage ou ligne de faîte : ligne qui suit les points les plus élevés déterminés par l'intersection de deux versants. Le faite est la partie la plus élevée d'une construction.

Fenêtre à deux ouvrants :

Feuillure : rainure pratiquée dans une pièce de bois ou une maçonnerie pour recevoir un élément. (par exemple une rainure réalisée sur le linteau et les piédroits d'une baie afin d'y insérer l'hubrisserie, les volets.

Girouette : plaque métallique plus ou moins découpée, montée sur une tige et tournant sous l'action des vents dont elle indique la direction.

Gouttière : dispositif destiné à collecter les eaux de pluie ruisselant sur le toit, la gouttière est pendante lorsqu'elle est soutenue par des crochets, eux-mêmes fixés à l'extrémité des chevrons en saillie. La gouttière est rampante lorsqu'elle est fixée à des crochets disposés sur la face supérieure du chevron ou du voligeage. Les gouttières Havraise/ardennaise et Nantaise/Laval sont rampantes, elles diffèrent par leur profil.

Harpée (la pierre) : superposition d'éléments de deux tailles différentes posés les uns sur les autres alternativement pour les solidariser avec le reste de la maçonnerie.

Imposte vitrée : partie fixe de la menuiserie dormant située au-dessus d'une porte, d'une fenêtre.

Lanternon : petite construction de plan centré en forme de lanterne, percée de fenêtres et placée au faîte d'un toit. Le lanternon sert à donner de la lumière aux parties sous le toit. (bel exemple au château de Saint-Fargeau)

Lambrequin : bordure en bois ou métal découpés pendant aux bords d'un toit.

Lignolet : rang d'ardoises dressées sur le faîte d'un toit.

Linteau : élément supérieur d'une ouverture, peut être droit, peut être courbe, peut être constitué d'un bloc de pierre ou d'un assemblage de briques ou de pierres ou des deux.

Long-pan : versant principal d'un toit allongé. Le toit allongé a deux longs-pans.

Lucarne à la capucine : type d'ouverture de toit à trois pentes, deux versants et une croupe sur le devant.

Lucarne à fronton : type d'ouverture de toit à deux pentes définissant un fronton triangulaire ou courbé.

Lucarne rampante : pratiquée sur le versant d'un toit, elle est surmontée d'une partie couverte de pente plus faible que celle du toit, créant ainsi une rupture de pente.

Lucarne passante : lucarne de toit dont la baie est engagée en partie dans une échancrure du mur.

Mail : terrain de jeux au XVIIe siècle. Aujourd'hui ce terme désigne un espace planté d'arbres alignés par rang de deux ou trois.

Maître d'œuvre : personne physique ou morale qui conçoit une construction ou un aménagement et en dirige la réalisation.

Maître d'ouvrage : personne physique ou morale pour le compte de laquelle est réalisée une construction ou un aménagement.

Modénatures ; effet obtenu (en creux, en relief) par le choix des profils et des proportions de la mouluration d'éléments constructifs : bandeau, linteau, jambage, appui, corniche etc.

Moellon : bloc en pierre taillé grossièrement ou non utilisé dans la construction d'un mur.

Noüe : jonction des deux versants d'une toiture. Dans le paysage c'est un fossé peu profond et large.

Œil de bœuf : lucarne dont la fenêtre est circulaire ou ovale.

Parement : face apparente d'un élément constructif d'un ouvrage en brique, pierre ou moellon.

Persienne : repliable en tableau, en bois assemblé et ajouré totalement ou partiellement.

Porte d'entrée bois, grand cadre, à un ou deux vantaux, égaux ou inégaux, par exemple 1/3 et 2/3.

Pureau : partie de l'ardoise ou de la tuile qui reste visible après la pose. Il peut être décroissant lorsque il diminue du bas vers le haut, il peut être brouillé lorsque les dimensions d'une tuile ancienne sont différentes, il est le plus souvent (hélas) constant.

Rive : bord latéral d'un toit couvrant le mur pignon. Limite d'un versant couvrant les rampants d'un pignon. La saillie de rive est le prolongement des versants au-delà de l'aplomb d'un pignon. (bordure de rive ou ruellée)

Ruellée : ruban de mortier de chaux blanche et sable, posé sur la rive du rampant de pignon.

Solin : couvre-joint réalisé en maçonnerie ou recouvert de tuiles, d'ardoises, de zinc, situé à la jonction de deux surfaces formant un angle par exemple entre un versant de toiture et un mur.

Soubassement : maçonnerie en pierre constituant la base du mur.

Souche de cheminée : partie visible car extérieur du conduit d'une cheminée.

Soupirail : ouverture pratiquée dans une cave et débouchant en pied de mur, double fonction : éclairer et aérer.

Tabatière : baie rectangulaire percée dans le plan d'un versant pour donner du jour à un comble et fermée par un abattant vitré. La tabatière n'est pas une fenêtre.

Tableau de porte ou de fenêtre

Terrasson : partie en pente douce d'un versant de toit brisé, « à la Mansart ».

Toit : couverture d'un bâtiment, présentant des versants et formée d'un matériau reposant sur une charpente ou sur l'extrados d'une voûte. La toiture est l'ensemble des toits d'un édifice.

Toit à deux versants : deux longs-pans, il est terminé à ses extrémités par des pignons ou des croupes.

Toit en double-bâtière : il s'agit de deux éléments à deux versants qui sont croisés. Les deux lignes de faîte sont à angle droit.

Toit en pavillon : à 4 versants, couvrant un corps de bâtiment construit sur un plan carré. Les 4 versants formant en leur sommet une pointe ou un faitage très court. Par exemple les granges pyramidales ou les granges nivernaises sont surmontées d'un toit en pavillon.



Toit plat : toit à pente très douce à deux ou quatre versants, caché par les parties hautes des murs, des balustres. (la maison Grandjean à Saint-Sauveur)

Toit : shed, à deux versants de pente différente. Les sheds couvrant en dent de scie les bâtiments à usage industriel, les usines.

Trumeau : pan de mur séparant deux fenêtres rapprochées sur une même façade.

Tuile arêtière, faîtière : tuile recouvrant l'arête ou le faîte d'un toit.

Tuiles de rive plates en angle : tuiles en terre cuite de forme rectangulaire, posées le long de la rive d'une toiture. De forme spéciale ces tuiles de rive forment un angle. Destinées à protéger le chevron elles sont assez communes et sont à éviter dans la restauration du bâti ancien.

Tuiles de rive à emboîtement : tuiles qu'un jeu de cannelures et de nervures permet d'emboîter les unes dans les autres de façon à assurer l'étanchéité en minimisant le recouvrement.

Vantail/vantaux : chacune des parties mobiles d'une fenêtre ou d'une porte, s'ouvrant par rotation autour des paumelles ou des gonds.

Village à place centrale : village dont l'organisation de l'habitat s'organise autour d'un grand espace non construit.

Village en amas : village au sein duquel les maisons se pressent les unes contre les autres dans la forme la plus simple.

Village en étoile : village au sein duquel les rues divergent d'un point central, chacune est bordée de part et d'autre de maisons.

Village linéaire : village au sein duquel les habitations sont disposées en longueur, de part et d'autre d'un axe routier ou d'un seul côté.

Volet battant à barre : volets de planches jointives avec deux pièces horizontales, une haute et une basse, embrévées elles empêchent la déformation de l'assemblage.

Volet persienne : assemblage, à l'intérieur d'un cadres de bois, de lamelles inclinées à claire voies, pour laisser passer la lumière et l'air et formant pare-soleil.